

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 12 AVRIL 2022 À 18 HEURES 30**

N° DEL2022\_048 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT CONVENTIONNÉ ANAH -  
PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UNE MAISON PAR SOLIHA AU 11 CITÉ  
NOUVELLE DES ISSARDS À ALBI

#### **L'an deux mille vingt deux, le douze avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Grégory AVEROUS

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

#### **Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

#### **Membres excusés** :

Mesdames Anne-Marie ROSÉ, Martine LASSERRE, messieurs Pierre DOAT, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

#### **Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Nicole HIBERT (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

**Votants : 43**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022**

**N° DEL2022\_048 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT CONVENTIONNÉ  
ANAH -  
PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UNE MAISON PAR SOLIHA AU  
11 CITÉ NOUVELLE DES ISSARDS À ALBI**

Pilote : Habitat

**Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,**

Par délibération en date du 15 décembre 2016, et conformément aux objectifs du programme local de l'habitat 2015-2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de soutenir financièrement la réalisation des logements locatifs sociaux aux loyers les plus abordables, les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), pour adapter l'offre de logements aux revenus de la majorité des demandeurs.

Ce soutien financier a été renforcé par délibération en date du 18 décembre 2018, pour soutenir financièrement les opérations portées par des organismes agréés (article L.365-2 du code de la construction et de l'habitation - CCH) bénéficiant des aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) en application de l'article L.321-8, avec un loyer plafond fixé au niveau du PLAI. L'aide communautaire correspond à 10 000 € par logement conventionné ANAH.

Soliha a récemment fait part à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de sa demande de mobilisation de l'aide communautaire pour l'acquisition-amélioration d'une maison sur la commune d'Albi, située 11 Cité Nouvelle des Issards.

Depuis 1993, Soliha est gestionnaire de ce logement, inclus dans un ensemble immobilier de treize logements, via un bail emphytéotique signé avec Maisons Claires. La convention ayant pris fin en juin 2018, ce logement a été acquis par Soliha en septembre 2019.

Ce logement étant actuellement vacant et la dernière réhabilitation datant de 1993, Soliha propose de le rénover avec des financements de l'ANAH au titre des organismes agréés (article L.365- 2), pour un loyer de 410€/mois charges comprises. Les principaux objectifs de travaux sont la rénovation thermique du logement (isolation des murs extérieurs), la reconfiguration des pièces d'eau, la dépose des éléments amiantés de la toiture, la mise aux normes des installations d'électricité et de plomberie.

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, Soliha a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

L'inscription budgétaire de ce projet et le versement de l'aide communautaire réparti en deux fois (30% au démarrage des travaux, et 70% à l'achèvement) interviendront sur l'exercice 2022 et suivant.

## Caractéristiques du projet :

| Opérateur social | Commune                                    | Type de travaux              | Nombre de logement                 | Catégorie de logement | Coût total de l'opération | Aide de l'agglo | Exercice budgétaire                |
|------------------|--------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|------------------------------------|
| SOLIHA           | ALBI<br>11 Cité<br>Nouvelle des<br>Issards | acquisition-<br>amélioration | 1 logement<br>conventionné<br>ANAH | Maison<br>T4          | 137 000 €                 | 10 000 €        | À prévoir en<br>2022 et<br>suivant |

## Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016\_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mars 2022,

## ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

**ATTRIBUE** à SOLIHA la subvention communautaire d'un montant de 10 000 € pour l'acquisition-amélioration d'une maison conventionnée ANAH au 11 Cité Nouvelle des Issards à Albi,

**AUTORISE** le vice-président délégué à l'habitat à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

**DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-01 aide communautaire à la production de logements locatifs aidés.

Pour extrait conforme,  
Fait le 12 avril 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY